

De l'irresponsabilité

LE MONDE | 02.04.04 | 12h52

JACQUES CHIRAC est irresponsable – aux termes de la Constitution. Quatre jours après la déroute électorale de son camp et au lendemain de la reconduction à Matignon d'un premier ministre pourtant sévèrement désavoué par les urnes, telle est la démonstration qu'il s'est efforcé de faire, jeudi 1er avril, en s'adressant aux Français.

Le chef de l'Etat, en effet, pouvait difficilement dresser un réquisitoire plus cinglant de l'action conduite par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin au cours des derniers mois. Seule la réforme des retraites a trouvé grâce à ses yeux. Tous les dossiers qui ont ensuite nourri l'inquiétude ou l'exaspération sociale – puis la sanction électorale – ont fait l'objet, de sa part, de jugements sévères ou sans appel.

La réforme de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), qui touchait durement les chômeurs en fin de droits ? Elle a été " *douloureusement ressentie*", a constaté le chef de l'Etat, qui a donc demandé au gouvernement sa suspension. La réforme du régime d'assurance-chômage des intermittents ? Ses " *conséquences ont été mal appréciées*", a tranché le chef de l'Etat, avant d'ordonner au gouvernement de " *trouver la solution*".

Le malaise des chercheurs ? Il est tout simplement " *justifié*" et le problème de postes qui l'a envenimé devra être réglé. Quant à la réforme de l'assurance-maladie, le chef de l'Etat a récusé qu'elle soit conduite grâce à la procédure des ordonnances comme le gouvernement prévoyait de le faire. Aucun de ces conflits n'est nouveau. Celui des intermittents dure depuis l'été 2003. La réforme de l'ASS avait conduit l'UDF, à l'automne, à s'abstenir sur le vote du budget. La révolte des chercheurs gonfle depuis des semaines. Quant à la réforme de l'assurance-maladie, elle est à l'agenda gouvernemental depuis des mois, conformément à la demande présidentielle qu'elle soit bouclée d'ici à l'été.

De deux choses l'une, donc. Ou bien le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin avait la bride sur le cou, il a conformément à l'article 20 de la Constitution " *déterminé et conduit la politique de la Nation*" et il a, dans cet exercice, commis des erreurs graves. Mais qui pourrait croire une telle fable ? Jacques Chirac lui-même a justifié le maintien à Matignon de son premier ministre en expliquant que ce dernier est " *tout à fait en harmonie avec le cap*" qu'il a fixé en 2002. En outre, Jean-Pierre Raffarin ne manque jamais une occasion de souligner qu'il applique scrupuleusement les consignes de l'Elysée.

Ou bien le président de la République s'en tient à la lettre de la Constitution et à l'irresponsabilité politique qu'elle lui garantit. Mais une telle attitude est-elle encore défendable dès lors que le quinquennat a harmonisé majorité présidentielle et législative et transformé *en réalité le chef du gouvernement en factotum* du président ? Les électeurs ont répondu par la négative. En tentant de préserver cette fiction pour mieux s'exonérer de ses responsabilités éminentes, Jacques Chirac prend le risque de n'être plus crédible.